

## RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

---

ATTENDU QUE, le 29 juin 2006, la Commission de la fonction publique (ci-après la « CFP ») a certifié (certification n° 2006-01), conformément au troisième alinéa de l'article 115 de la *Loi sur la fonction publique* (ci-après la « LFP »), le moyen d'évaluation *Habilités fonctionnelles de gestion – classe 5* (examen n° HFOG5-0603-01E);

ATTENDU QUE, le 13 janvier 2009, la CFP a certifié (certification n° 2009-01), conformément au troisième alinéa de l'article 115 de la LFP, le moyen d'évaluation *Habilités relationnelles de gestion – classe 5* (examen n° HREG5-0610-01E);

ATTENDU QUE, par une lettre datée du 4 août 2016, M<sup>me</sup> Marie-Claude Corbeil-Gravel, directrice des stratégies d'évaluation et de planification de la main-d'œuvre au Secrétariat du Conseil du trésor, a informé M<sup>me</sup> Lucie Robitaille, directrice générale des activités de surveillance et du greffe à la CFP, des éléments suivants :

En raison du nouveau cadre réglementaire et du nouveau système de dotation « Emplois en ligne », la Direction des stratégies d'évaluation et de planification de la main-d'œuvre du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) a apporté des modifications mineures à l'ensemble de ses examens et aux documents connexes :

- L'expression « Matricule » a été remplacée par « Numéro de candidat »;
- Le logo « Québec drapeau » est utilisé en remplacement de celui du SCT ou du Centre de services partagés du Québec;
- Le contenu des examens est présenté dans une mise en page « recto verso » (exception faite de certains examens, comme ceux comportant un enjeu de vitesse).

Ces modifications n'affectent pas autrement le contenu des examens. Leur numéro de version a toutefois été modifié (ex. : 01E devient 02E).

Ces modifications ont été apportées aux examens suivants, qui sont certifiés par la Commission :

- Examen no HFOG5-0603-01E
- Examen no HREG5-0610-01E

ATTENDU QUE les moyens d'évaluation *Habilités fonctionnelles de gestion – classe 5* et *Habilités relationnelles de gestion – classe 5* ont subi des modifications de forme mineures tel qu'énoncé précédemment, dont un changement de leur numéro qui est maintenant respectivement HFOG5-0603-02E et HREG5-0610-02E;

ATTENDU QUE ces modifications n'invalident en rien les certifications faites par la CFP de ces deux moyens d'évaluation (certification n° 2006-01 et certification n° 2009-01);

ATTENDU QU'il est donc opportun de confirmer la validité des certifications faites par la CFP de ces deux moyens d'évaluation en référant à leur nouveau numéro;

IL EST RÉSOLU de confirmer la validité de la certification n° 2006-01, faite par la Commission de la fonction publique le 29 juin 2006, conformément au troisième alinéa de l'article 115 de la *Loi sur la fonction publique*, en ce qui a trait au moyen d'évaluation *Habilités fonctionnelles de gestion – classe 5* (examen n° HFOG5-0603-02E);

IL EST RÉSOLU de confirmer la validité de la certification n° 2009-01, faite par la Commission de la fonction publique le 13 janvier 2009, conformément au troisième alinéa de l'article 115 de la *Loi sur la fonction publique*, en ce qui a trait au moyen d'évaluation *Habilités relationnelles de gestion – classe 5* (examen n° HREG5-0610-02E).